



Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant changement d'affectation du  
sapeur 2ème classe Clotilde  
LUCATELLI au CIS CORDES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU la demande de changement d'affectation de Madame Clotilde  
LUCATELLI du service départemental d'incendie et de secours de TARN  
et GARONNE au service départemental d'incendie et de secours du  
TARN.

VU le certificat médical d'aptitude physique en date du 07/09/2018 ,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Clotilde LUCATELLI, née le 26 mai 2000 à ALBI (81), est engagée au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur 2ème classe, affectée au centre de secours de CORDES, pour une durée de 5 ans, à compter du 7 septembre 2018.

**Article 2** : A la même date le sapeur 2ème classe Clotilde LUCATELLI est engagée en affectation secondaire au service départemental d'incendie et de secours de TARN et GARONNE.

**Article 3** : L'intéressée restera rattachée administrativement au centre de secours de CORDES.

**Article 4** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception  
en préfecture le :  
**13 SEP. 2018**  
et de la notification à l'intéressée le

A Albi le : **07 SEP. 2018**

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.***